REGLEMENT PARTICULIER

31ème RALLYE REGIONAL MODERNE DE CHARTREUSE 30 ET 31 AOÛT 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **07 juillet 2025**
Ouverture des engagements : **15 juillet 2025**
Clôture des engagements : **18 août 2025**
Parution du carnet d'itinéraire (road book) :
Dimanche 24 août 2025 de 8h00 à 15h00 au Bar chez Mireille – PMU, 13 rue Pasteur, 38380 Saint-Laurent-du-Pont
Et
Vendredi 29 août 2025 de 8h00 à 16h00 chez RTEC ZA Grange Venin, 38380 Saint-Laurent-du-Pont

Dates et heures des reconnaissances : **Voir article 6.2.P**

Vérifications administratives le **samedi 30 août 2025 de 7h30 à 11h30 Cinéma le Cartus Place de l'église 38380 Saint Laurent du Pont.**

Vérifications techniques le **samedi 30 août 2025 de 7h45 à 11h45 Cinéma le Cartus Place de l'église 38380 St Laurent du Pont**

Heure de mise en place du parc de départ le **samedi 30 août 2025 à 7h50 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont.**

1ère réunion des Commissaires Sportifs le **samedi 30 août 2025 à 11h00 au PC maison des associations place de la mairie 38380 Saint Laurent du Pont.**

Publication des équipages admis au départ le **samedi 30 août 2025 à 12h45 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont.**

Publication des heures et ordres de départ le **samedi 30 août 2025 à 12h45 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont.**

Départ de la 1er Voiture (VHC) Etape 1 le **samedi 30 août 2025 à 14h00 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont. Les VHC partiront devant les modernes.**

Publication des résultats partiels le **samedi 30 août 2025, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont.**

Départ de la 1er Voiture (VHC) Etape 2 le **dimanche 30 août 2025 à 7h30 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont. Les VHC partiront devant les modernes.**

Arrivée Finale du Rallye 1er Voiture le **dimanche 30 août 2025 à 14h06 Place du 19 mars 1962-38380 Saint Laurent du Pont.**

Vérification finale le **dimanche 30 août 2025 à l'arrivé du rallye, Lieu: Atelier JACQUES POINT, 530 Route d'Entre-Deux-Guiers, 38380 Saint Christophe sur Guiers.**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le **dimanche 30 août 2025, ½heure après l'arrivée du dernier concurrent Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont.**

Remise des prix le **dimanche 30 août 2025 sur le podium (suivant arrivée finale) Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent du Pont.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 31ème rallye automobile régional moderne en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes **N° R35** en date du **mercredi 7 mai 2025** et par la FFSA sous le permis d'organiser **N° 360** en date du **mercredi 7 mai 2025**

Comité d'Organisation

Président : M. CAPPELETTI Olivier
Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Dauphinoise MDS 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Téléphone : 06 66 54 18 86
Mail : contact@asadauphinoise.com
Site internet : https://www.asadauphinoise.com
Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise MDS 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble

Organisateur technique

Nom : **Comité d'Organisation du rallye automobile de Chartreuse (CORAC)**
Adresse : 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles
mail : **rallyedechartreuse@gmail.com**
Site internet : **http://www.rallyedechartreuse.com**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur	M. BENOIT Laurent	Licence n°46771
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. ROSSIGNOL Didier	Licence n°11521
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. AGIER Adrien	Licence n°324027
	Mme MUGNIER Jocelyne	Licence n°23843
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	En attente	
Directeur de Course Moderne	M. MUSELLI Bruno	Licence n°2403

Directeurs de Course VHC	M. GAGNAIRE Patrick	Licence n°3062
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES et nouveaux départs	M. BELLET Franck	Licence n°43174
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. PAWLAK Paul-Edouard	Licence n°153663
Directeur de course délégué aux ES1/3/5	M. FABRE Thierry	Licence n°86560
Directeur de course délégué aux ES2/4/6	M. COLLOMB Pierre-Alain	Licence n°153833
Directeur de course adjoint aux ES2/4/6	M. EHRSAM Olivier	Licence n°244194
Commissaire Technique responsable Moderne et nouveaux départ	M. FRANCOU Bertrand	Licence n°4010
Commissaire Technique responsable VHC	M. BORDERON Loys	Licence n°183288
Commissaires Techniques adjoints	M. MAIANO Marc	Licence n°37395
	M. CASSET Bernard	Licence n°56047
	M. SANDELLION Georges	Licence n°245840
	M.GARREAU Patrick	Licence n°22045
	M. BACHASSE Benjamin	Licence n°207620
Médecin chef	M.SERMOZ Pierre	
Chargés des relations avec les concurrents	M. PITARCH Floreal	Licence n°2729
	Mme SIMON Sylvie	Licence n°214749
	Mme RAYOT Stéphanie	Licence n°255451
Juges de faits 1	M. PETTEX Michel	Licence n°3307
Juges de faits 2	M. ANNEQUIN André	Licence n°3603
Chargé des relations avec la presse	Mme POINT Dominique	Licence n°146183
Chronométreur DES 1/3/5	Mme BELLET Sabrina	Licence n°354100
Adjoint Chronométreur DES 1/3/5	M. CATALANO René	Licence n°46457
Chronométreur AES 1/3/5	M. GENESTE Dominique	Licence n°318952
Adjoint Chronométreur AES 1/3/5	M. HIRTZIG Olivier	Licence n°3009
Chronométreur DES 2/4/6	En attente	
Adjoint Chronométreur DES 2/4/6	M. CALAIS Dominique	Licence n°1712
Chronométreur AES 2/4/6	M. TAVOLARO Yannick	Licence n°252029
Adjoint Chronométreur AES 2/4/6	En attente	
Classement	LC CHRONO	
Speaker	M. Philippe GAVARD	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Chartreuse compte pour la coupe de France des Rallyes 2025, coefficient 2, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2025 et le challenge des rallyes Patrice Montagnat de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Montagnat obligatoire auprès de l'ASA Dauphinoise)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (http://asadauphinoise.com) à partir du vendredi 22 août 2025 pour les vérifications administratives et Les vérifications techniques.

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et aux vérifications techniques avec sa voiture conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 31ème rallye régional de Chartreuse doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site FFSA inscriptions à l'adresse suivante www.ffsa-inscriptions.org
Le règlement sera consultable sur le site de l'ASA Dauphinoise https://www.asadauphinoise.com

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste **avec le règlement des droits d'engagements et les photocopies des permis et des licences**, au plus tôt le mardi 15 juillet 2025 et au plus tard le lundi 18 août 2025 (cachet de la poste faisant foi) à :

ASA DAUPHINOISE
Maison Des Sports
40 Avenue Marcellin Berthelot
38100 Grenoble

Attention: **Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement ne sera pas prise en compte.**

Règlement de l'engagement par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par virement avec le RIB ci-dessous:
Domiciliation **CCM VIF IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC : CMCIFR2A**
Attention : pour les règlements par virement merci de préciser l'équipage dans le motif du virement et il est impératif d'envoyer la feuille d'engagement par la poste.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum.
En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC limité à 20, l'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories (moderne ou VHC) pour un maximum de l'ensemble des participants à 160 voitures**.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :
- Photocopie des permis de conduire
- Photocopie des licences

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :
30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
50% pour les demandes reçues entre 7 jours et 3 jours avant l'épreuve.

100 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le mercredi 27 août 2025.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance aux Echelles **à partir du samedi matin uniquement (INTERDICTION DE PERCER LE REVETEMENT POUR FIXER LES TONNELLES/BARNUM…)**

Le parc d'assistance est défini par différentes zones dans le plan annexé au road-book.

Un seul véhicule d'assistance badgé par voiture de course sera admis dans le parc.

Aucune remorque ne devra stationner dans le parc d'assistance, elles devront être garées à la DDE avenue de la gare 38380 Saint Laurent du Pont.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité facultative des organisateurs est la suivante :
Plaque d'immatriculation avant : Jacques POINT
Angle pare-brise coté pilote : RTEC
Angle pare-brise coté copilote : Exel Home

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional de Chartreuse représente un parcours de 237,34 km.
Il est divisé en 2 étapes, 1 section lors de la première étape et 2 sections lors de la deuxième étape.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km.
Les épreuves spéciales sont :

ES1 Attignat-Oncin	4.90 km
ES2 Merlas	5.70 km
ES3 et 5 Grand Vivier	7.70 km
ES4 et 6 Miribel les Echelles	6.50 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

dimanche 24 août 2025 ou le vendredi 29 août 2025 de 8h00 à 17h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse et le non-respect du code de la route, les routes sont également fréquentées par des riverains et des véhicules agricoles. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA**.
Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens sauf pour la spéciale de Miribel Les Echelles pour laquelle il est autorisé de prendre uniquement les portions de la D82K à contresens.
C'est grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée. Cela afin de préserver la sécurité, la tranquillité des populations qui vous accueillent.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Primes cumulables : Scratch, classe
Coupes non cumulables.

CLASSEMENT SCRATCH

1er	*400 €*
2ème	*300 €*
3ème	*200 €*

FÉMININE

1ère	*350 €*
2ème (si+3partants)	*175 €*
3ème (si+5partants)	*100 €*

CLASSES

CLASSES	***1er***	***2ème***	***3ème***	***4ème***	***5ème***
- 3 Partants	*175 €*				
3 Partants	*350€*	*100 €*			
4 à 9 Partants	*350 €*	*175 €*	*100 €*		
10 à 15 Partants	*350 €*	*175 €*	*100 €*	*75 €*	
+ de 15 Partants	*350 €*	*175 €*	*100 €*	*75 €*	*50 €*

* 1 coupe ou trophée aux 3 premiers du Scratch
* 1 coupe ou trophée à chaque équipage récompensé
* Les trophées seront confondus pour les classes suivantes : A7S-A7K-A7 / A5K-A5 / N2-N2S / R3-R3T-R3D / R2-R2J
* Les primes seront séparées pour les classes suivantes : A7S-A7K-A7 /A6K-A6 / A5K-A5 / N2-N2S
* Un challenge spécifique est organisé pour les voitures de la classe A6K. En complément des primes il sera offert un engagement au rallye de Chartreuse 2026 au vainqueur et si 10 partants ou plus, un ½ engagement au rallye de Chartreuse 2026 sera offert au second.

La remise des prix se déroulera le
DIMANCHE 31 AOUT 2025

Sur le podium d'arrivée

Place du 19 mars 1962

38380 St Laurent du Pont